

Conseil Communal du 25 février 2016 – Point 13 a) Boues d'avaloirs

Après des démarches administratives envers l'intercommunale IPALLE, une convention de prise en charge et de traitement des curures d'avaloirs et des égouts a été signée avec l'intercommunale le 12 juin 2014. Depuis lors, les boues de curage sont amenées et traitées à la station d'épuration de Ath.

Les certificats de traitement depuis juillet 2014 sont disponibles. Pour votre complète information, le coût de traitement pour l'année 2015 s'est élevé à la somme de 14.485,11 €.